

FINANCER SON ASSOCIATION



Responsable des associations et événements associatifs - Fabienne CLAESSEN
Direction de la coordination de la vie universitaire (DCVU)

UFR des Sciences - Bât. Buffon - Bureau 101 45, avenue des Etats-Unis 78035 Versailles
T : 01 39 25 45 40 - fabienne.claessen@uvsq.fr

Demander des subventions

Le Fonds de Solidarité et de Développement aux Initiatives Etudiantes (FSDIE) est constitué par une partie des frais d'inscriptions versés par les étudiants chaque année. La commission permet de le répartir pour financer les projets associatifs. Elle est exclusivement réservée à la présentation des projets et au vote des subventions. Elle est réunie 4 fois par an et est composée des représentants des associations agréées ainsi que de membres de droit et de membres élus. Les projets sont présentés sur dossier et puis à l'oral devant les membres de la commission. Ils doivent répondre à plusieurs critères d'attribution. Un travail en amont de projet prévisionnel est fortement recommandé pour chaque association afin d'anticiper le montage du dossier et de prévoir les dépenses. Le financement d'un projet associatif répond à une procédure précise dont voici les étapes :

- ▶ La constitution du dossier doit être rigoureuse : le dossier-type doit être dûment rempli, sa présentation respectée et le budget prévisionnel équilibrés. (dépenses = recettes). Les montants sont indiqués TTC. La chargée des associations peut, sur demande, aider les associations pour cette étape délicate (budget prévisionnel, recherche de financement, bilan d'activité, bilan financier).

- ▶ Le dossier doit être complet et aucune pièce jointe ne doit manquer. Le délai-limite de dépôt doit être respecté.
- ▶ Les statuts, compte-rendu d'A.G., rapports d'activité et bilans financiers doivent être datés, signés par le président d'association.
- ▶ En cas d'événements festifs compléter la fiche annexe au dossier FSDIE.

Les dossiers acceptés sont étudiés par la chargée des associations puis présentés par l'association devant la commission.

La chargée des associations peut, sur demande, conseiller les associations pour la rédaction de leur dossier, sur la présentation du budget prévisionnel et lors de la rédaction des bilans d'activité et financier.

COMMENT ÇA SE PASSE EN COMMISSION FSDIE?

- ▶ Présentation du projet par l'association
- ▶ Échanges avec le jury (5 mn)
- ▶ Délibération par les membres de la commission et vote
- ▶ Réponse de la commission donnée par mail dans les jours qui suivent. Le vote est ensuite confirmé en Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire de l'UVSQ, puis l'agent comptable procède au versement à l'association de la subvention.

Les autres partenaires publics

Fondation UVSQ

- ▶ avec le prix Jeune Talent (octobre à décembre)
- ▶ avec le soutien aux projets étudiants (toute l'année)

> www.fondation.uvsq.fr

Université Paris-Saclay

- ▶ avec l'appel à Projets Vie de campus (AAP)

> www.universite-paris-saclay.fr > Université > Appels à projets

Le C.R.O.U.S

Les étudiants peuvent demander à bénéficier des financements du fonds Culture-Action (cofinancement uniquement)

> www.crous-versailles.fr > Culture > Culture action

Les mairies et agglomérations

Pour recevoir des subventions en provenance de l'État ou des collectivités territoriales, l'association doit avoir un n° Siren de l'INSEE.

> www.insee.fr

D'autres aides sont possibles : départements,

régions, Europe

Les centres de ressources

Centre de ressources et d'information pour les bénévoles

Un Centre de Ressources et d'Information des Bénévoles a été créé dans chaque département afin de permettre aux associations de se recentrer sur l'animation. La Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) porte ce dispositif dans les Yvelines. Des rendez-vous sont organisés afin de faire bénéficier gratuitement les dirigeants associatifs d'une information collective.

> Profession Sport & Vie Associative 78
<https://yvelines.profession-sport-loisirs.fr>
01 39 20 12 30
contact@profession-sport-78.com

La Maison des Initiatives Etudiantes

La MIE soutient, accompagne et valorise les initiatives étudiantes. C'est la possibilité de rencontrer 230 associations. C'est aussi l'occasion d'échanger sur vos expériences et de demander conseil pour vous donner un coup de pouce.

> 50, Rue des Tournelles Paris 75003
01 49 96 65 30

Les financements privés

Le partenariat en nature

Parfois plus facile à obtenir : en effet, il est plus facile à justifier qu'un financement pour l'entreprise sur le plan comptable.

Le sponsoring

Il s'agit d'une subvention financière privée avec une contrepartie (image, présence à l'événement, participation des salariés...).

Le mécénat

Il s'agit d'une subvention financière privée qui coûte moins cher à l'entreprise. Si vous sollicitez la Fondation UVSQ en amont de votre projet, l'entreprise pourra déduire 60% du montant versé. La Fondation fournira le reçu fiscal à l'entreprise. L'entreprise peut communiquer sur son soutien au projet, sans autre contrepartie.

